

L'eau fraîche : statut à la dérive

Par Josée-Nadia Drouin

La tarification de l'eau et sa commercialisation opèrent un retour en force dans le dossier de l'eau au Québec. Des chercheurs et des professeurs de l'Université du Québec commentent ces nouvelles avenues.

Après que le Québec se soit doté, en 2002, d'une politique nationale de l'eau, voilà que de nouvelles stratégies sont mises de l'avant, par le gouvernement, pour lutter contre notre utilisation abusive et excessive de l'eau. Recettes miracles ou simples lubies de gestionnaires, la tarification, la privatisation et la commercialisation reviennent à l'ordre du jour.

Une longueur d'avance

Alors que l'UNESCO proclamait 2003, l'année internationale de l'eau douce, le Québec avait déjà compris toute l'importance de cette ressource. En présentant, quelques mois plus tôt, sa première politique nationale de l'eau, dont un des principaux enjeux était la reconnaissance de l'eau comme patrimoine collectif, le Québec bénéficiait déjà d'une longueur d'avance. Chaudement accueillie, cette politique est pourtant restée lettre morte depuis sa présentation. « Un an et un changement de gouvernement plus tard, la politique nationale est toujours en dormance et n'a pas encore été mise en œuvre » rappelle Louise Vandelac, professeure à l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et directrice du CINBIOSE.

Le bien commun ou le profit

La privatisation de la gestion des services d'eau, leur tarification ainsi que la multiplication des partenariats privés-publics dans ces secteurs tels qu'évoqués récemment par la présidente du Conseil du trésor du Québec, M^{me} Monique Jérôme-Forget constituent, selon elle, des enjeux significatifs qui s'inscrivent dans la problématique plus globale de l'appropriation privée de l'eau et de la gestion publique ou privée de ce bien commun. « Ces deux perspectives, à savoir l'eau bien commun ou marchandise, gérée par le secteur public ou privé, indique-

t-elle, traversent tous les débats sur l'eau, ici ou ailleurs et influencent ses stratégies de gestion. » Le monde se partageant, maintenant, entre ceux qui, d'un côté, cherchent à protéger de façon fondamentale toutes les dimensions de l'eau, et ceux qui, de l'autre, cherchent, à court terme, à maximiser leurs profits.

Pierre Hamel, professeur-chercheur à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) - Urbanisation, Culture et Société, considère, quant à lui, la tarification et la privatisation de l'eau comme de mauvaises solutions à de faux problèmes. « S'il y avait de véritables problèmes d'eau au Québec, déclare-t-il, ni les compteurs d'eau, ni la privatisation n'apporteraient une solution. En fait, ces deux mesures apportent plus de problèmes qu'autre chose. » Une étude réalisée à l'été 2003 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et citée par M. Hamel, fait état d'une recrudescence de problèmes de santé chez les personnes plus pauvres incapables de payer leur eau. Du côté de la privatisation des services d'eau, de nombreux cas documentés, notamment en Grande-Bretagne, mentionnent également la réapparition de problèmes de santé publique, qui croyait-on, avaient complètement disparu. « De toute façon, renchérit-il, la tarification et la privatisation de l'eau sont de vieux débats. Ce sont des serpents de mer qui font surface, disparaissent et reviennent périodiquement sans que l'on sache trop pourquoi. Peut-être y a-t-il aussi des gens qui ont intérêt à ce qu'on en reparle. » Ces deux avenues avaient d'ailleurs été écartées dans les recommandations de la Commission Beauchamp sur la gestion de l'eau au Québec, celle-là même qui a inspiré la politique nationale.

Marchander un bien essentiel

Pour Claude Villeneuve, directeur de la Chaire d'études en Éco-conseil et professeur en sciences fonda-

Dans la reconnaissance de l'eau comme patrimoine collectif, le Québec bénéficiait déjà d'une longueur d'avance.



Pierre Hamel

INRS



Claude Villeneuve

DENIS BLACKBURN



Louise Vandelac

UQAM



Jean-Pierre Villeneuve

ISABELLE ST-JAQUES

mentales à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), il ne fait nul doute que l'eau est un bien essentiel et fondamental. C'est la satisfaction de nos besoins en eau qui entraîne des incidences économiques. Il convient qu'une commercialisation de l'eau serait acceptable, au Québec, si elle se faisait selon certaines règles. Conclusion à laquelle sont également arrivés ses étudiants lors de leurs travaux sur la question, lors du colloque *Commercialisation de l'eau, source de développement durable*, organisé dans le cadre de leur programme d'études supérieures spécialisées en Éco-conseil à l'UQAC. Pour qu'une commercialisation de l'eau soit possible, elle doit répondre, selon eux, aux conditions suivantes : qu'aucune exportation massive d'eau, détournement de rivière inclus, ne soit effectuée, que les producteurs d'eau embouteillée prélèvent une quantité moindre d'eau que le taux de renouvellement, qu'ils protègent les zones de captage et fournissent l'eau en contenants recyclés ou consignés pour responsabiliser le consommateur. Ils vont même jusqu'à suggérer qu'une redevance supplémentaire, destinée à l'aide et au transfert de technologie vers des pays en difficulté d'approvisionnement, soit exigée. Une suggestion intéressante de l'avis même de certains producteurs d'eau présents au colloque.

D'un côté, ceux qui cherchent à protéger toutes les dimensions de l'eau, et de l'autre, ceux qui cherchent, à court terme, à maximiser leurs profits.

Les recommandations émises par ces étudiants rejoignent celles de plusieurs spécialistes. En effet, Jean-Pierre Villeneuve, directeur et chercheur en sciences de l'eau à l'INRS-Eau, Terre et Environnement, ne voit aucun problème à partager nos ressources hydriques, en autant que ce partage se fasse dans le respect des ressources, sans chambarder les écosystèmes et pour le bien de tous. Des conditions, de son propre avis, qui sont parfois difficiles à gérer.

Au prélèvement de l'eau pour la vente en bouteille, les mêmes conditions s'appliquent. L'idéal serait, selon Jean-Pierre Villeneuve, de gérer l'eau souterraine de la même façon que sont gérés présentement le bois ou l'aluminium. En tant que ressource commune. « Dans ce débat, les gens patinent dans la choucroute. On ne peut être choqué de voir des gens exploiter l'eau dans le but de faire de l'argent tant et aussi longtemps que cette ressource ne sera pas de juridiction commune. On accepte que l'aluminium soit exploité à Arvida, que le bois soit récolté en Abitibi, mais on est intransigeant lorsqu'il s'agit de l'eau. Peut-être parce qu'elle demeure une ressource plus essentielle, plus sensible. C'est tout de même paradoxal. »

Le respect des écosystèmes avant tout.

Ce débat sur le statut de l'eau n'est pas terminé. Mais étonnamment, comme le fait remarquer M^{me} Vandelac, le Québec s'est bâti notamment sur la nationalisation de ses eaux turbinées (Hydro-Québec), et sur la nationalisation de ses eaux de vie (la Société des alcools du Québec). Or nous donnons littéralement nos eaux souterraines à quelques multinationales et nous déboursions des centaines de millions de dollars pour cette eau donnée dans des bouteilles de plastique... « Je ne vois pas pourquoi, si nous optons pour le commerce des eaux embouteillées (question qui devrait d'ailleurs être analysée plus à fond), nous n'aurions pas alors ►

Une étude réalisée à l'été 2003 par l'OCDE fait état d'une recrudescence de problèmes de santé chez les personnes plus pauvres incapables de payer leur eau.



l'intelligence d'en assurer une gestion publique respectueuse des écosystèmes. »

Une intelligence de l'eau

M^{me} Vandelac suggère d'intervenir surtout en amont, sur les grandes sources de consommation et de pollution d'eau des secteurs industriels, agricoles et commerciaux par la mise en œuvre de politiques, de techniques et de suivis appropriés, afin d'améliorer

la qualité des eaux brutes et de réduire les coûts de traitement, tant à l'aqueduc qu'à l'usine d'épuration. « Certes, il nous faut tous développer une intelligence de l'eau pour mieux respecter ce lien intégrateur entre les humains et la planète, ce qui est un gain pour l'ensemble de la collectivité, mais les problèmes d'eau relèvent moins des individus que des orientations économiques et des politiques publiques », conclue-t-elle.

L'OR BLEU

Comment l'eau, source de vie et bien commun essentiel, peut-elle appartenir à quelqu'un ?

Le *Monde Diplomatique* a produit l'an dernier un excellent dossier sur la crise globale de l'eau intitulé : *La ruée vers l'eau*. Au XXI^e siècle, disait le magazine, l'eau deviendra aussi précieuse que l'or. Nous sommes d'ores et déjà, un peu partout sur la planète, en manque d'eau fraîche.

Et qui dit manque, dit possibilités de gros sous.

Dès 2025, les deux tiers des humains vivront dans un environnement où l'eau sera limitée. Et le tiers vivra dans une pauvreté absolue d'eau fraîche.

La Banque mondiale et les grosses corporations poussent à fond pour la privatisation de l'eau. On y voit le commerce de l'eau comme une industrie allant chercher dans le trillion de dollars. La volonté de privatiser coïncide avec l'avènement aux États-Unis d'un gouvernement de droite qui semble penser davantage en termes de profits qu'en termes de services sociaux et de programmes environnementaux.

De son côté, l'Organisation mondiale de la santé estime que 1,1 milliard de personnes ne peuvent obtenir l'eau dont ils ont besoin actuellement. On estimait l'an dernier à 3,4 millions le nombre de personnes mortes à la suite de maladies reliées à l'eau non potable. Et on se demande naturellement comment feront les individus et les sociétés à faibles revenus pour payer la ration d'eau quotidienne nécessaire à leur survie.



Dans leur livre : *Blue Gold: The Battle Against Corporate Theft of the World's Water*, (Éditions Stoddart, Toronto, 2002), les deux auteurs canadiens, Maude Barlow, présidente nationale du Conseil des Canadiens, et Tony Clarke, directeur du Polaris Institute, n'y vont pas de main morte avec les tenants du para-

digme économique qui prétendent pouvoir aménager la crise de l'eau en la vendant. Croire que tarifier l'eau invitera à la conservation est abstrait et ne tient pas compte de l'inégalité des richesses. Dans le tiers-monde et chez les gens pauvres, ça signifie carrément déshydratation et mort. Il n'y a pas de substitut au précieux liquide qui maintient en vie les écosystèmes, dont nous faisons partie, nous, les humains.

La solution à une crise écologique doit être écologique, et la solution à l'injustice sociale est la démocratie, disent les auteurs dans un élan de

lyrisme réaliste.

L'eau appartient à qui ?

Mais cette question est déjà un parti pris pour une logique marchande et suppose qu'on accepte la privatisation. La réflexion serait plutôt : comment est-il possible que l'eau, bien commun essentiel, puisse appartenir à quelqu'un ? Quand les lois du marché font fi d'une éthique humanitaire de base, on n'est pas loin de la pure et simple destruction. Crise de l'eau, crise d'éthique !

PL